

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2020

Madame SEGUIN est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 février 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 28 février. Il précise que chaque compte rendu est approuvé à la réunion du Conseil Municipal suivant, c'est pourquoi la dernière séance de la précédente équipe municipale est proposée à l'approbation. Il précise que celui-ci a été adressé à la précédente équipe et aucune demande n'a été formulée.

Voté à l'unanimité

2. Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 27 mai 2020.

Madame POUYOUNE-HORGUE rend compte de la réunion du syndicat d'électrification du bas Ossau.

Monsieur CATALAA rend compte de la réunion du SIAEP.

Monsieur BARRAQUE explique pour le syndicat de la perception et sa prolongation jusqu'en 2022.

Madame CHAUSSADE rend compte pour Bastides 64

Monsieur BARRAQUE ajoute que cette réunion a particulièrement attiré les nouveaux élus et que le prochain CA aura lieu en octobre.

Monsieur le Maire explique que la rentrée des enfants de petite section prévue en janvier sera repoussé en septembre, en effet l'effectif est déjà de 29 élèves.

Voté à l'unanimité

3. Désignation Elu référent santé - sécurité au travail

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner un Elu référent santé sécurité au travail qui assistera l'assistant de prévention dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE à l'unanimité Madame CHAUSSADE Corinne en qualité d'Elue référente santé sécurité au travail.

4. Délégué commission électorale

Monsieur le Maire précise que depuis 2019, le premier élu sans délégation du conseil municipal dans l'ordre du tableau est délégué des élus dans la commission de contrôle électorale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur LEVEL Erwan comme représentant des élus à la commission de contrôle électorale.

5. Délégués ADEM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association Départementale des Elus de Montagne demande de désigner des représentants (1 titulaire et 2 suppléants) pour siéger à l'association. Monsieur le Maire explique le but et le fonctionnement de l'association (Pastoralisme, Prédation, estive, écobuage...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DESIGNE comme délégués de l'ADEM:

Titulaire : POUYOUNE-HORGUE Patricia

Suppléant : SANZ Alain

Suppléant : GRAGNON Benoit

6. Délégués SIAEP

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 27 mai 2020, le conseil municipal a désigné 2 titulaires et 1 suppléant pour le SIAEP dans la délibération N°24, cependant le syndicat nous a informé qu'après vérification dans leur statut, il est prévu de désigner 2 suppléants. C'est pourquoi il convient de procéder de nouveau à la désignation.

Celle-ci annulera et remplacera la désignation du 27 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

DESIGNE comme représentant du Syndicat d'eau de la Vallée d'Ossau:

Titulaire : CATALAA Guillaume

Titulaire : BAILLEUL Françoise

Suppléant : BARRAQUE Gilbert

Suppléant : CHAUSSADE Corinne

7. Loyer 1^{er} juillet 2020

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il conviendrait de procéder à la révision des loyers communaux non conventionnés au 1^{er} juillet 2020. La révision est basée sur l'indice de référence des loyers publiés trimestriellement par l'INSEE en utilisant le calcul suivant :

Nouveau loyer = ancien loyer x (indice de référence des loyers 4^e trimestre 2019 / indice de référence des loyers 4^e trimestre 2018).

Monsieur le Maire indique les indices nécessaires au calcul :

- IRL 4^{ème} T 2019 : 130,26

- IRL 4^{ème} T 2018 : 129,03

} Soit + 0.95%

Ce qui donne les loyers suivants :

Groupe scolaire :

- Monsieur Franck MARLY 260,54 € (au lieu de 258.08 €) soit 261 €

Atelier :

- M. PAIRAULT Christian : 113,94 € (au lieu de 112,87 €) soit 114 €

Monsieur le Maire précise qu'un nouveau bail à l'école a pris effet au 1^{er} juin 2019.

La clause de révision du bail prévoit :

Nouveau loyer = ancien loyer x (indice de référence des loyers 1er trimestre 2020 / indice de référence des loyers 1er trimestre 2019)

- IRL 1er T 2020 : 130,57

- IRL 1er T 2019 : 129,38

} Soit + 0,92%

- **M. Claude BRUYERES : 389,60 € (au lieu de 386,05 €) soit 390 €**

VOTE A L'UNANIMITÉ

8. Participation voyages scolaire

Monsieur DUPONT rejoint la séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune versait une subvention de 30€ pour chaque élève d'un collège habitant à Rébénacq et participant à un voyage scolaire.

Il convient de délibérer à nouveau sur cette aide suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Monsieur BARRAQUE demande le nombre d'enfant qui en bénéficie.

Monsieur GRAGNON précise que si cela peut permettre à des enfants de partir en voyage.

Madame BAILLEUL informe que les voyages sont variés à Arudy.

VOTE A L'UNANIMITÉ

9. Charges Husté

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de faire payer les charges d'électricité des parties communes de la Maison Husté pour l'année 2019, aux locataires.

Considérant que le montant total des factures s'élève à 395,78 euros, soit 395,78 € / 6 logements = 65,96 € par locataire

Mesdames BAILLEUL et CHAUSSADE demande si cela serait possible de mensualiser les charges pour les locataires.

VOTE A L'UNANIMITE

10. Délibération de soutien à l'action de l'ADM64 et de l'AMF visant à alerter l'Etat sur la nécessité de préserver l'autofinancement des collectivités pour sauver la reprise économique

VOTE A L'UNANIMITÉ

11. Budget Primitif 2020 Atelier Relais

Monsieur le Maire présente le budget 2020 de l'Atelier Relais :

	Dépenses :	Recettes :
Investissement :	0.00€	1.00€
Fonctionnement :	2 467.00€	2 467.00€

Voté à l'unanimité

12. Mise à disposition du personnel de la commune au service Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service assainissement utilise l'agent d'entretien de la Commune pour l'entretien de la Station d'Épuration.

Il précise que ces frais de personnel sont estimés à 3871 euros cette année. Cette estimation est révisable chaque année.

Voté à l'unanimité

13. Assainissement : Fixation du prix de la redevance au 1^{er} mai 2020

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer l'équilibre financier du service entretien de notre réseau d'assainissement et de la station d'épuration, nous avons la possibilité de modifier le tarif de la redevance assainissement.

Les termes sont depuis la délibération du 08 avril 2016 :

- Terme fixe : 40€
- Terme variable : 1.10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de la redevance assainissement à compter du 1^{er} mai 2020

14. Budget Primitif 2020 Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget 2019 de l'Assainissement :

	Dépenses :	Recettes :
Investissement :	81 622.00€ (Dont 23 084.00 € de RAR)	81 622.00€ (Dont 16 000.00 € de RAR)
Fonctionnement :	73 155.00€	73 155.00€

Voté à l'unanimité

15. Délibération formations des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré un **droit à la formation** de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les crédits sont compris entre 2 et 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus soit entre 576€ et 5759€.

Sont pris en charge les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Par ailleurs, un tableau des actions suivies financées par la collectivité est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Les communes membres d'un E.P.C.I. ont la possibilité de transférer à ce dernier l'organisation et les moyens de la formation de leurs élus.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

les fondamentaux de l'action publique locale

les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,

les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...)

Le montant des dépenses sera plafonné à **1000 €**.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu l'article L2123-12 du C.G.C.T.,

DECIDE à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire, e montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 1000 €.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget

16. Dépenses article 6232 fêtes et cérémonies

Monsieur le maire précise qu'au regard de la comptabilité publique le comptable est en droit d'exiger de l'ordonnateur la production de tous les justificatifs nécessaires à l'application des opérations au compte 6232 « fêtes et cérémonies » ;

Considérant qu'il importe de cerner précisément le détail des dépenses imputable au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE la liste suivante **pour le compte 6232 « fêtes et cérémonies » :**

- Frais liés à l'organisation de fêtes locales et nationales de cérémonies officielles commémoratives de vœux,
- Frais liés aux cérémonies de mariage, autre cérémonie d'état civil, cérémonie liée à la citoyenneté, vie civile ou sociale de la commune,
- Frais liés à la représentation de la commune lors de cérémonies organisées par des collectivités et associations partenaires,
- Frais liés aux fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuel ou saisonnier (exemple : repas des aînés de la commune, repas du personnel, repas du conseil municipal),
- Frais liés à l'arbre de Noël (goûter, cadeaux des enfants), cadeaux des aînés (anniversaire et chocolats de Noël), cadeaux des agents et des retraités (panier repas ou chèque cadeau)

- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies d'animation de la vie locale et touristique (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, ...)
- Frais liés aux manifestations culturelles sportives éducatives (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, ...),
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies pour la carrière des agents municipaux (médailles, départ en retraite, mutation, ...) pour la carrière de partenaires (enseignants, professionnels, associations, ...) et autres frais occasionnés par les cérémonies liées à la vie administrative de la commune,
- Frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalités, des rencontres professionnelles entre délégations de collectivités associées, avec des professionnels ou associations (réunions de travail, de chantier, ...),
- Les dépenses de repas de travail initiés par le maire,
- Les dépenses de fournitures diverses et boissons pour réunions du conseil municipal, des commissions et associations partenaires,
- Les dépenses réceptions lors de visites de personnalités officielles ou représentant un intérêt pour la commune.

17. Avenants travaux réhabilitation appartement école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'avenant aux travaux pour les lots N°1, 4 et 6 transmis par le maître d'œuvre l'architecte Madame ISSALY Florence.

Monsieur le Maire explique que l'avenant N°1 de transfert pour le lot N°4 a été pris du fait de sa délégation celui-ci n'ayant aucune incidence financière sur le marché, il en informe le conseil.

Avenants	Lot	Entreprises	Objet	Montant
N°1	Lot 4 : Menuiserie Intérieure	Labais menuiseries SAS	-Transfert	
N°1	Lot 1 : Platrerie et isolation	SAS Naya	-Plus value : Doublage 1/2 stil sur cloison : (207,50€ HT) Démolition des plafonds, type briquette, (1360,00€ HT) Fourniture et pose d'un matelas de laine de verre type IBR 100mm (632,40€ HT) -Moins value : Fourniture et pose d'un matelas de laine de verre type IBR 320mm (-829,60€ HT)	1370,30€ HT soit 1 507,33€ TTC
N°1	Lot 6 : Peinture et sols	SAS Naya	-Plus value : Ragréage fibré sur plancher bois et mise en place sol PVC (912,66€ HT) -Moins value : Vitrification plancher (-598,54€ HT)	314,13€ HT soit 345,54€ TTC

Le montant des travaux en plus-value s'élève à la somme de 1 684.43€ HT soit 1 852.87€ TTC
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité l'avenant N°1 pour le lot N°4, l'avenant N°1 pour les lots N°1 et N°6
 proposés en plus-value pour un montant total de 1 684.43€ HT soit 1 852.87€ TTC.

18. Budget Primitif 2020 Commune

DEPENSES			RECETTES		
Poste	Réalisations	% du total	Poste	Réalisations	% du total
Dépenses courantes (carburant, fournitures, bâtiment, cérémonies, transport scolaire...)	188 236,00€	19,96%	Carrière, cantine, garderie et autres	117 784,00 €	12,49 %
Charges de personnel	230 160,00 €	24,41%	Impôts	299 639,00 €	31,77 %
Participation syndicats, subventions et divers	51 539,00 €	5,47%	Dotations, subventions et participations	122 661,00 €	13,01 %
Charges financières	8 600,00 €	0,91%	Autres produits (Locations...)	37 987,00 €	4,03%
Charges exceptionnelles	400 €	0.04%	Produits financiers	16,00 €	0,002 %
Dépenses imprévues	30 100 €	3.19%	Atténuation de charges	5 000,00 €	0,53 %
Atténuation de produits	14 000 €	1.48%	Produits exceptionnelles	4 716,00€	0,50 %
Opérations comptables (dont virement à la section d'investissement)	420 023 €	44,54%	Résultat reporté	355 255,00€	37,67%
Total dépenses	943 058,00 €	100%	Total recettes	943 058,00€	100%

Subventions allouées aux associations :

Le Conseil Municipal a statué sur les 14 demandes de subventions, contenant le CERFA obligatoire, le montant attribué au total est de 4690€.

Section investissement : travaux prévus en 2020 :

Les principaux postes d'investissement prévus sont les suivants :

- Travaux de voirie, eaux pluviales, éclairage public,
- Acquisition de matériel pour les différents services communaux (Ecole, technique et mairie)
- La mise en place d'un store à la salle de sieste de l'école

- La continuité du Plan Communal de Sauvegarde
- Le schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie
- La mise en accessibilité des bâtiments publics
- La création d'un appartement locatif à la place de l'ancienne classe à l'étage.

Le budget de la section investissement s'équilibre à 631 791 €.

Voté à l'unanimité

19. Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2020

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter le taux des 2 taxes locales relevant de la compétence de la commune, étant donné que le taux de la taxe d'habitation est figé à celui de 2019, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués l'année dernière, et présente le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux des deux taxes locales cette année :

Taxes	Taux votés en 2019	Taux votés en 2020	Bases 2020	Produits 2020
T.H	18.06%		690 600	124 722 €
F.B	7.47%	7.47%	559 900	41 825 €
F.N.B	39.50%	39.50%	21 000	8 295 €
Total				174 842 €

20. Questions et informations diverses

• Avenant de transfert école : (Délégation du Maire)

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'entreprise attributaire SAS Menuiseries LABAIGS du lot N° 4 : menuiserie intérieure du marché de l'école à cessé sont activité le 31 mai 2020 et l'entreprise LABAIGS Menuiseries SAS a repris son activité c'est pourquoi le contrat a été transféré.

• Concert église le 23 juillet 2020

• Chemin de la Garenne :

Madame SEGUIN fait par des désagréments subis par les riverains le long du Neez.

Fin de séance 23h00

Prochaine séance le 24 juillet 2020